

SURVOL : LA PRÉSENCE DE NITAZÈNES ET DE BRORPHINE AU CANADA DEPUIS 2019

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

SERVICE D'ANALYSE DES DROGUES
SANTÉ CANADA

MARIE-LINE GILBERT
MICHÈLE BOILEAU-FALARDEAU
CINDY LEUNG SOO

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LUC CHICOINE
MICHAEL BUSHEY

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS
DU CANADA

VINCENT MARLEAU
CATHY COPELAND
CHRISTIAN GAGNE
THOMAS BERRIGAN

Sommaire

- L'isotonitazène est la substance de la catégorie des nitazènes et de la brorphine la plus souvent détectée au Canada (on en trouvait dans 46,8 % des détections de substances appartenant à cette catégorie).
- Le nombre de détections a atteint un sommet à l'automne de 2020 à la suite d'une hausse des détections d'étodesnitazène, puis encore au printemps de 2021, à la suite d'une hausse des détections de protonitazène.
- Le protonitazène a fait son apparition à la fin de 2020 et on en trouvait dans le quart des détections de substances de la catégorie des nitazènes et de la brorphine en 2021.
- La plupart des détections ont été signalées en Ontario (43,5 %) et au Québec (38,5 %).
- Le protonitazène a seulement été détecté dans l'est du pays (Québec, Nouveau-Brunswick et Ontario) alors que la brorphine a seulement été détectée dans l'Ouest (Alberta, Colombie-Britannique et Saskatchewan).
- La brorphine, l'étodesnitazène et le métonitazène ont surtout été détectés sous forme de poudre, tandis que l'isotonitazène et le protonitazène étaient, le plus souvent, sous forme de comprimés.



Contexte

Les nitazènes et la brorphine sont des opioïdes qui font partie du groupe chimique des benzimidazoles. L'isotonitazène a été la première substance de la catégorie des nitazènes et de la brorphine à être saisie et analysée au Canada. La saisie a été effectuée à Québec (Qc) par le service de police de la Ville. Le Service d'analyse des drogues (SAD) a reçu la substance à analyser en mai 2019 (tableau 1). Depuis, le SAD a analysé plusieurs substances de cette catégorie, y compris de la brorphine, de l'étodesnitazène, du flunitazène, du métonitazène et du protonitazène (tableau 1). Des substances chimiques de ce groupe continuent d'apparaître sur le marché et on suppose maintenant que les nitazènes et la brorphine occuperont une place importante dans le marché des substances illégales dans les prochaines années¹. Plusieurs substances de ce groupe chimique n'ont pas été analysées au Canada, mais ont été signalées ailleurs. Par exemple, la présence de butonitazène a été décelée aux États-Unis, mais n'a toujours pas été détectée au Canada².

But et objectif

Le présent rapport décrit les résultats d'un projet pilote fondé sur la collaboration du SAD, de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) visant à brosser un tableau complet de la situation entourant les nitazènes et la brorphine au Canada.

Méthodes

Sources des données

Données du SAD

Le SAD analyse des échantillons que lui envoient les organismes d'application de la loi du Canada. Les résultats de ces analyses sont versés dans une base de données centralisée appelée le Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL). Les données contenues dans le présent rapport datent de mai 2019 à juillet 2021, inclusivement.

Données de la GRC

Les données contenues dans le présent rapport ont été obtenues à la suite de l'identification des éléments

¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. *Global SMART Update 2020: The Growing Complexity of the Opioid Crisis*. Page consultée le 11 août 2021 : https://www.unodc.org/documents/scientific/Global_SMART_Update_2020-Vol.24-Eng-Final.pdf.

² Center for Forensic Science Research & Education. *2021 Q1 NPS Opioids Trend Report*. Page consultée le 11 août 2021 : https://www.npsdiscovery.org/wp-content/uploads/2021/04/2021-Q1_NPS-Opioids_Trend-Report.pdf.

de preuve par le SAD. À partir de cette information, une recherche dans le système de gestion des dossiers de la GRC a été effectuée pour la période de mai 2019 à juillet 2021, inclusivement.

Données de l'ASFC

Le laboratoire de l'ASFC analyse les échantillons que lui envoient les agents des services frontaliers affectés aux points d'entrée canadiens. Ces échantillons, qui proviennent de biens importés ou exportés retenus parce qu'on soupçonne qu'ils sont ou qu'ils contiennent de la drogue ou des précurseurs, font l'objet d'un suivi après l'ouverture d'un dossier dans un système centralisé de gestion de l'information du laboratoire. Les données contenues dans le présent rapport sont tirées de dossiers qui ont été clos de janvier 2020 à août 2021, inclusivement.

Extraction des données

Données du SAD

Les données contenues dans le présent document ont été tirées du SGIL du SAD.

Données de la GRC

Les données ont été extraites manuellement, puisque les nitazènes et la bromphine ne figurent pas encore dans le menu déroulant du système, ce qui complique la recherche. Par conséquent, la recherche a été faite manuellement, en grande partie, à partir des numéros de dossiers de la GRC fournis par le SAD. Dans certains cas, l'information au dossier n'était pas suffisante et il a donc fallu discuter avec les enquêteurs.

Données de l'ASFC

Les données contenues dans le présent rapport ont été tirées du système centralisé de gestion de l'information du laboratoire de l'ASFC, qui a été créé et est tenu à jour par le laboratoire de l'ASFC.

Analyse des données

L'analyse a été effectuée dans le logiciel d'analyse de données R. Le libellé « détection de nitazènes ou de bromphine » signifie la confirmation de la présence de nitazènes ou de bromphine dans une pièce à conviction.

Limites des données

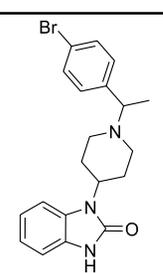
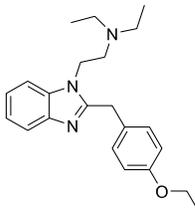
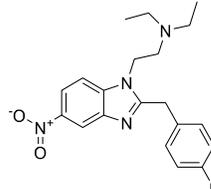
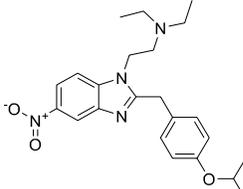
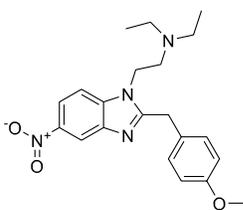
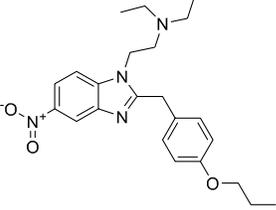
Le présent rapport a été rédigé à partir des données rendues disponibles par le SAD, l'ASFC et la GRC.

Les échantillons saisis par l'ASFC sont analysés dans les laboratoires de l'ASFC. Ces données proviennent exclusivement d'échantillons soumis aux fins d'une analyse de confirmation au laboratoire central de l'ASFC et ne portent pas nécessairement sur toutes les substances importées et exportées.

Les organismes d'application de la loi canadiens, y compris la GRC, soumettent régulièrement des pièces à conviction au laboratoire du SAD.

Plusieurs contraintes régissent les données obtenues dans le cadre des saisies de drogue. D'abord, un nombre limité d'échantillons ont été analysés pour chaque substance. Un petit nombre d'échantillons ne donne pas nécessairement un portrait exact des substances qui circulent actuellement au pays. Ensuite, comme les organismes d'application de la loi transmettent volontairement des pièces à conviction aux fins d'analyse, les échantillons analysés peuvent ne pas représenter les substances saisies. Enfin, les échantillons analysés ne sont pas nécessairement représentatifs de la drogue qui circule sur le marché, car plusieurs facteurs peuvent jouer sur les saisies de drogue et les rapports, comme une importance accrue accordée à certaines substances ainsi que les capacités et priorités des organismes d'application de la loi. Par conséquent, il ne faudrait pas s'appuyer sur les données présentées ici pour déterminer les tendances ou faire des comparaisons.

Tableau 1. Premières détections de nitazènes ou de brorphine au Canada

Substance	Date	Première détection Ville (province)	Information supplémentaire	Structure
Brorphine	le 9 mai 2019	Calgary (Alb.)	Saisie par le Service de police de Calgary	
Étodesnitazène	le 25 mai 2020	Hamilton (Ont.)	Importation de la Pologne, saisie par l'ASFC	
Flunitazène	le 9 déc. 2020	Hamilton (Ont.)	Saisie par le Service de police de Hamilton	
Isotonitazène	le 3 mai 2019	Québec (Qc)	Saisie par le Service de police de la Ville de Québec	
Métonitazène	le 21 août 2020	Hamilton (Ont.)	Saisie par le Service de police de Hamilton	
Protonitazène	le 30 déc. 2020	Québec (Qc)	Saisie par le Service de police de la Ville de Québec	

Échantillons analysés entre 2019 et 2021

Entre mai 2019 et juillet 2021, on a compté 615 détections de nitazènes ou de brorphine dans les échantillons analysés par les laboratoires du SAD et de l'ASFC au Canada. On a relevé 577 détections dans des échantillons provenant de services de police, 27 dans des échantillons de la GRC et 11 dans des échantillons de l'ASFC (tableau 2). Les substances les plus souvent détectées – l'isotonitazène et l'étodesnitazène – représentaient respectivement 46,8 % et 32,7 % de toutes les détections de nitazènes ou de brorphine. La substance la moins souvent détectée était le flunitazène, qui a été décelé une seule fois dans un échantillon saisi à Hamilton (Ont.). Bien que la proportion des détections d'isotonitazène et d'étodesnitazène ait diminué de 2020 à 2021, la proportion des détections de protonitazène et de métonitazène a augmenté et représentait respectivement 25,6 % et 18,7 % des détections de nitazènes ou de brorphine en 2021 (tableau 2, figure 1).

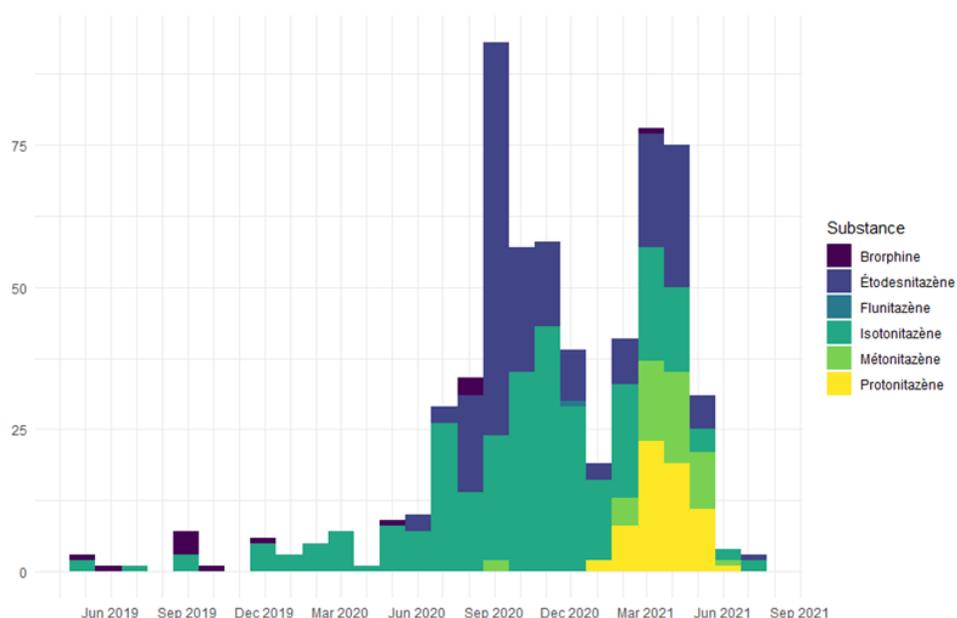


Figure 1. Détections de nitazènes ou de brorphine de 2019 à 2021

Tableau 2. Détections de nitazènes ou de brorphine de 2019 à 2021

Substance	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Brorphine	8	40	4	1,1	1	0,4	13	2,1
Étodesnitazène	-	-	138	39,5	63	25,6	201	32,7
Flunitazène	-	-	1	0,3	-	-	1	0,2
Isotonitazène	12	60	203	58,2	73	29,7	288	46,8
Métonitazène	-	-	2	0,6	46	18,7	48	7,8
Protonitazène	-	-	1	0,3	63	25,6	64	10,4
Total	20	100	349	100	246	100	615	100

Répartition géographique et itinéraires de trafic

La majorité des échantillons contenant des nitazènes ou de la brorphine provenaient de l'Ontario (43,5 %) ou du Québec (38,5 %) (tableau 3). En ce qui concerne les détections d'isotonitazène, 65,3 % des échantillons provenaient du Québec, 14,6 %, de l'Ontario et 6,6 %, du Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est de la détection d'étodesnitazène, 87,1 % des échantillons provenaient de l'Ontario et 10,4 %, de la Colombie-Britannique. Alors que le protonitazène a seulement été détecté dans l'est du pays (Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick), la brorphine a seulement été détectée dans l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta et Saskatchewan) (figure 3). Le métonitazène a surtout été détecté en Ontario (tableau 3; figure 2; figure 3). La tendance qui consiste à observer différentes substances dans l'est et dans l'ouest du pays n'est pas nouvelle et elle illustre les différences de longue date dans le marché des drogues illicites.

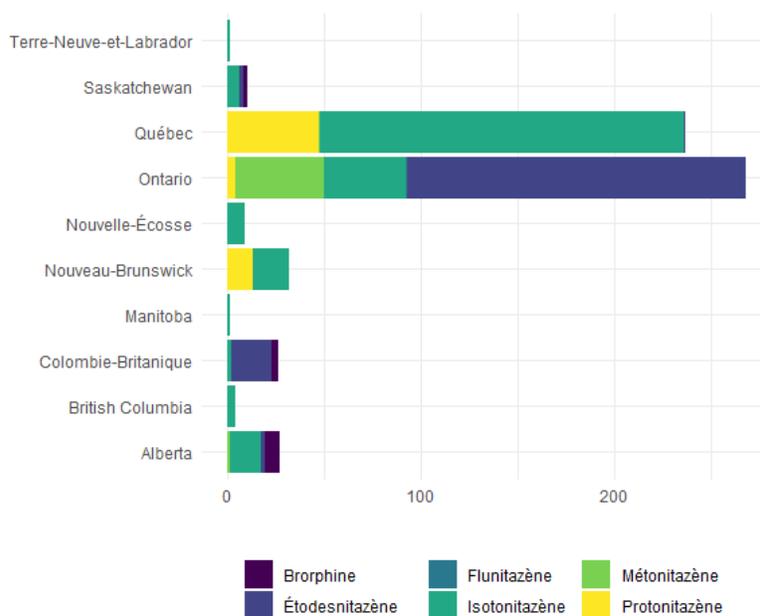


Figure 2. Détections de nitazènes ou de brorphine, par province

Selon des preuves relevées par l'ASFC, l'isotonitazène est importé au Canada par avion de la Chine, de Hong Kong et de la Corée du Sud et l'étodesnitazène est importé de la Pologne. Une seule saisie indique que de l'isotonitazène pourrait aussi être exporté du Canada vers les États-Unis par la poste.

Tableau 3. Détections de nitazènes ou de brorphine, par province

Province	Brorphine		Étodesnitazène		Flunitazène		Isotonitazène		Métonitazène		Protonitazène	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Alberta	8	61,5	2	1	-	-	16	5,6	1	2,1	-	-
Colombie-Britannique	3	23,1	21	10,4	-	-	6	2,1	-	-	-	-
Manitoba	-	-	-	-	-	-	1	0,3	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	-	-	-	-	-	-	19	6,6	-	-	13	20,3
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-	-	-	-	1	0,3	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	-	-	-	-	-	-	9	3,1	-	-	-	-
Ontario	-	-	175	87,1	1	100,0	42	14,6	46	95,8	4	6,3
Québec	-	-	1	0,5	-	-	188	65,3	1	2,1	47	73,4
Saskatchewan	2	15,4	2	1	-	-	6	2,1	-	-	-	-
Total	13	100	201	100	1	100	288	100	48	100	64	100



Figure 3. Détections de nitazènes ou de brorphine, par province, de 2019 à 2021

Caractéristiques des échantillons saisis et analysés

Alors que la brorphine, l'étodesnitazène et le métonitazène ont surtout été détectés sous forme de poudre, l'isotonitazène et le protonitazène ont surtout été trouvés sous forme de comprimés. Il y a eu une seule détection de flunitazène, et la substance était sous forme de poudre (figure 4). Fait intéressant, même si l'isotonitazène a été le plus souvent trouvé sous forme de comprimés dans les provinces de l'Est (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, etc.), il a surtout été détecté sous forme de poudre dans l'ouest du pays (Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique) (figure 5).

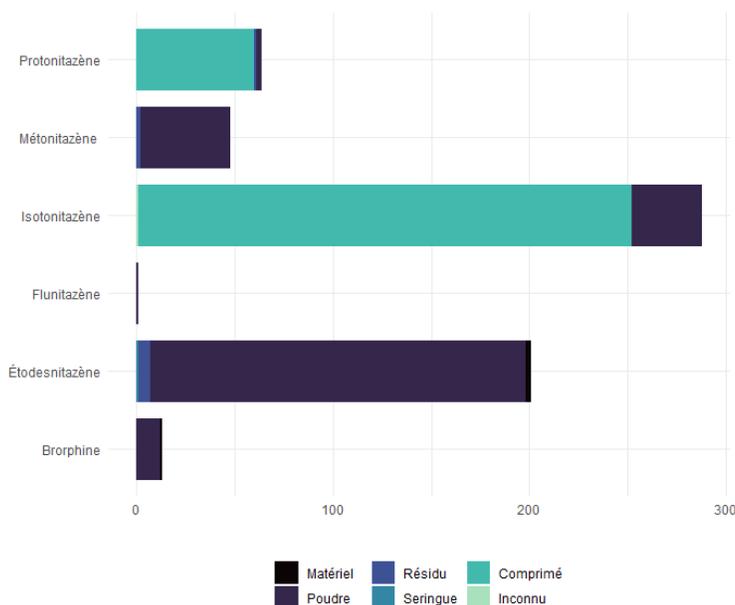


Figure 4. Formes de nitazènes ou de brorphine

La plus importante saisie d'étodesnitazène a été effectuée en mai 2020 à l'aéroport de Hamilton par l'ASFC, qui en a saisi 500 g en provenance de la Pologne (tableau 4). La saisie la plus importante d'isotonitazène a été effectuée en avril 2021 à l'aéroport international de Vancouver par l'ASFC, qui en a saisi 500 g en provenance de Hong Kong (tableau 4). L'ASFC a aussi intercepté un colis contenant 500 g d'isotonitazène dans le fret à l'aéroport international Pearson en avril 2021. Le colis arrivait de la Corée du Sud.

Tableau 4. Saisies de nitazènes ou de brorphine les plus importantes (données de l'ASFC et de la GRC)

Ville (province)	Date	Substance	Forme	Quantité	Source
Kelowna (C.-B.)	le 14 août 2020	Brorphine	Poudre	0,46 g	GRC
Hamilton (Ontario)	le 25 mai 2020	Étodesnitazène	Poudre	500 g	ASFC
Moncton (N.-B.)	le 11 déc. 2020	Isotonitazène	Comprimés	10 comprimés	GRC
Vancouver (C.-B.)	le 22 avril 2021	Isotonitazène	Poudre	500 g	ASFC
High Prairie (Alberta)	le 11 fév. 2021	Métonitazène	Poudre	2 g	GRC



Figure 5. Formes de nitazènes ou de brorphine détectées, par province

Conclusion

Pour résumer, l'isotonitazène est la substance de la catégorie des nitazènes et de la brorphine la plus souvent détectée au Canada à l'heure actuelle. Le nombre de détectations a atteint un sommet à l'automne de 2020 à la suite d'une hausse des détectations d'étodesnitazène, puis encore au printemps de 2021, à la suite d'une hausse des détectations de protonitazène. Le protonitazène a fait son apparition à la fin de 2020 et on en trouvait dans le quart des détectations de substances de la catégorie des nitazènes et de la brorphine en 2021. La plupart des détectations ont été signalées en Ontario et au Québec. Le type de substance trouvé et la forme qu'elle prend sont des facteurs qui fluctuent selon la région. Une surveillance continue est nécessaire pour informer les partenaires de la présence de ces substances nocives sur le marché canadien.

Remerciements

Le développement de cette fiche d'information a été rendu possible grâce à la collaboration du Service d'analyse des drogues de Santé Canada (SAD SC), de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) et de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC). Nous tenons à remercier les membres du groupe de travail conjoint SAD SC, GRC, ASFC pour leurs contributions dans le développement de ce produit d'information.

Citation suggérée

Gouvernement du Canada. (2022). Service d'analyse des drogues de Santé Canada, Gendarmerie Royale du Canada, Agence des services frontaliers du Canada. Survol: La présence de nitazènes et de bromphine au Canada depuis 2019. Longueuil (QC), 2022. Disponible à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/presence-nitazenes-bromphine-canada-2019.html> .

Pour de plus amples informations, communiquez avec le Service d'analyse des drogues de Santé Canada:

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/preoccupations-liees-sante/substances-controlees-precurseurs-chimiques/service-analyse-drogues.html#a3>

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé, 2022
Cat.: H139-37/2022F-PDF | ISBN: 978-0-660-42203-9 | Pub.: 210700